

COMPTE-RENDU DE RÉUNION 8 JANVIER 2025

Organisations syndicales des LYCÉES PROFESSIONNELS MARITIMES
et Sous-direction des Gens de mer de la DGAMPA

Présent•es : Rémi Mejecaze (Sous-Directeur des Gens de Mer), Arnaud Lacourt (Adjoint au Sous-Directeur), Valérie Meigneux (Bureau GM2), Gilbert Gabriel (GM5), Clémence Allard (GM1) / **Clément Calmettes, SNPAM CGT** ; la CFDT et le SNETAP FSU étaient également représentés.

En introduction le Sous-directeur des Gens de Mer a présenté quelques éléments de contexte : un nouveau gouvernement, avec une nouvelle ministre, Madame Agnès Pannier-Runacher (Transition écologique, Biodiversité, Forêt, Mer et Pêche). Les choses sont en train de se mettre en place et les conseiller•es ne sont pas encore connu•es.

“ **La situation budgétaire implique qu'aucune dépense nouvelle ne peut être engagée, mais les moyens nécessaires aux LPM sont assurés et permettent un fonctionnement « normal ».** ”

Carrière, statuts, conditions de travail

PROMOTIONS

Le passage à la classe exceptionnelle reprend son schéma normal (LPM, DIRM, GM2, MVSRH). Il ne semble pas possible de recevoir un accusé de réception à chaque étape pour les agent•es. Le nouveau décret sur les PTEM est paru en décembre, pour mettre en place un 3^{ème} niveau de grade, mais le taux de promotion reste bas. Les agent•es concerné•es vont devoir être patient•es.

La CGT a rappelé la situation des syndicats des gens de mer administratifs dans les LPM et la lenteur de leurs promotions.

Sur ce point, il y a deux aspects : pour l'avancement individuel, d'après la Sous-direction des Gens de Mer, il importe peu d'être arrivé au dernier échelon de la grille, il faut plutôt insister sur l'expertise et les missions. Pour la revalorisation collective de C en B, le sujet est sur la table. La situation budgétaire actuelle ne semble pour autant pas favorable. **La Sous-direction a bien pris en note les points soulevés par la CGT concernant les syndicats des gens de mer affectés dans les Lycées professionnels maritimes.**

La CGT a demandé davantage d'information et de transparence sur les agents affectés dans les LPM, leur nombre et leurs statuts.

4 enseignant•es non titulaires « PNT » (sous statut unique) ne peuvent plus progresser dans leur traitement. Le sujet est pris en note par l'administration.

Les organisations syndicales (OS) en ont profité pour demander un plan de déprécarisation et une ouverture de discussion sur les conditions d'embauche des ACEN.

DISPOSITIF PACTE

Les OS ont renouvelé leurs critiques contre le dispositif PACTE (prime ISOE fonctionnelle). **Les inégalités sont évidentes, en lien avec un manque de transparence sur l'attribution des missions. La Sous-direction des Gens de Mer a rappelé la note de service qui exige qu'une présentation de l'utilisation des pactes soit faite en CA.** Ces informations ne sont pas nécessairement nominatives. La CGT a rappelé que cette situation amène à des rivalités entre collègues, dommageables pour la vie des établissements.

DOCUMENTALISTES et INFIRMIER•ES

L'ensemble des OS ont rappelé leurs revendications en ce qui concerne les postes de documentalistes et d'infirmier•es. La Sous-Direction connaît cette demande mais ne peut y répondre faute d'ETP. Le principe d'un mi-temps d'infirmier•es par LPM est acté, mais les ressources manquent pour le mettre en œuvre dans la moitié des établissements. Une proposition, inacceptable pour les syndicats, consiste à échanger des postes d'AED contre la présence à mi-temps d'un•e infirmier•e. Actuellement, seuls Ciboure, Saint-Malo, La Rochelle, le Guilvinec, Nantes et Etel disposent d'un•e infirmier•e.

Les OS ont attiré l'attention de la DGAMPA sur les conditions de travail des AED : le décompte des heures dans l'enseignement maritime et les missions qui sont confiées aux AED ne sont pas les mêmes que dans les autres ministères. L'administration va étudier cette situation.

EFFECTIFS - RECRUTEMENT

Concernant les recrutements sur concours et les ouvertures de places aux concours, un point est prévu vers la fin du mois de janvier pour affiner les besoins.

Le projet de texte pour les chef-fes d'établissement fait l'objet d'échanges avec la DRH. Le parcours est encore long (DGAFP, Conseil d'État). La CGT a rappelé sur ce point, l'importance de permettre une promotion interne pour des agents des LPM.

On est toujours en attente du rapport de mission sur la gestion des effectifs. Elle vient d'être rédigée. On doit encore attendre qu'elle passe par la ministre pour connaître les conclusions.

PROTECTION COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

La CGT est intervenue pour faire part des difficultés liées à la mise en place de la protection complémentaire santé qui a engendré du stress chez les agent-es et une surcharge de travail dans un contexte où l'employeur public devient un exécutant du prestataire privé. La CGT veut s'assurer que personne n'ait été oublié, que toutes les situations aient bien été prises en compte. La Sous-Direction reconnaît des ratés mais indique avoir réussi à passer le cap. Les LPM ont dû réaliser en 2 mois ce que les autres établissements publics ont effectués en 1 an. La Sous-Direction des Gens de Mer souhaite que les LPM soient davantage pris en compte dans toutes les politiques du ministère.

Missions des agent•es

FORMATIONS CULTURES MARINES

Gilbert Gabriel et le bureau GM5 se chargent du dossier sur la réforme des formations cultures marine. Des rendez-vous ont eu lieu depuis septembre, établissement par établissement (LPM mais aussi lycées agricoles et Education Nationale). Dès la fin du mois de janvier des groupes de travail doivent se mettre en place avec les enseignants désignés par les directeur-ices de LPM. La CGT a rappelé qu'il fallait aussi consulter les représentants des salariés du secteur et des chercheurs (en sciences sociales et en sciences de l'environnement). **Les OS n'étant pas associées aux groupes de travail en tant que telles, elles ont insisté pour avoir des points d'étapes et demandé à ce que le temps de travail sur les référentiels des enseignants soient reconnu (heures libérées et remplacées) et rémunéré.**

FORMATION MARITIME

La CGT a alerté sur le manque de moyens humains de la DGAMPA concernant l'expertise en formation maritime.

Le bureau GM5 est sollicité sur tous les sujets et des missions sont externalisées : au Comité national des pêches pour le développement durable et la pêche ou à l'Institut maritime de prévention pour la Prévention-Santé-Environnement. Ce travail devrait être réalisé par des inspecteur-ices ou des enseignant•es avec des missions spéciales. La Sous-direction a indiqué que pour la mission PSE et pêche-développement durable, GM1 supervise et décidera des conclusions à donner à ces deux missions. **Elle a reconnu aussi la priorité de disposer d'un-e d'inspecteur-ice pêche-cultures marines.**

Les syndicats ont rappelé l'importance d'accompagner les enseignant-es dans leur pratiques. La formation par les pairs constitue un temps de travail très important qui s'ajoute aux missions prévues.

Concernant les BTSM, plusieurs sujets sont évoqués : pour la DGAMPA, la priorité est la possibilité de poursuite d'études pour les BTSM mécatronique vers l'ETO et le Chef mécanicien. Ensuite, vient la question d'attribuer le grade de licence à la future formation ETO/CM3000kW en 1 an post-BTS : le travail sur cet arrêté doit aboutir avant que les premiers étudiant-es ne soient diplômé-es. Enfin, une vérification doit être établie, car le sujet a été soulevé par la CGT suite à des informations de l'ENSM, sur la validité des crédits ECTS des BTSM.

Une réunion est prévue le 6 février sur les formations d'électro-techniciens, avec des représentants des employeurs, des salarié-es et des enseignant-es.

VSS ET DISCRIMINATIONS

La CGT a demandé que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) et les discriminations dans le maritime et donc dans la formation maritime soit placée au rang de priorité, qu'un réseau de référent-e soit institué. La Sous-direction a indiqué que c'était aussi une priorité de la DGAMPA et qu'un plan est en cours de rédaction.

Des rendez-vous ont été pris pour renouveler des réunions de ce format entre les organisations syndicales des LPM et la Sous-Direction des Gens de Mer. Les sujets sont nombreux et malgré plus de 3 h d'échanges, tous n'ont pas été traités.

L'administration fait preuve d'une écoute attentive des questions soulevées par les représentants syndicaux, mais semble avoir peu de marges de manœuvres dans le contexte budgétaire actuel.

J'adhère au SNPAM CGT

Bulletin à télécharger sur le site du syndicat :

ADHÉSION, mode d'emploi



Syndicat National des Personnels de l'Administration de la Mer

Contact : snpam-cgt.syndicats@i-carre.net

